

L'état d'urgence :

est inutile : la France possède déjà des lois spécifiques contre le terrorisme. Ces lois donnent des moyens importants aux juges et aux services de police. Pourquoi ne pas utiliser ces moyens ? pourquoi vouloir écarter systématiquement le recours au juge ?

fragilise la cohésion sociale en stigmatisant certaines catégories de personnes : les musulmanEs (réell-e-s ou supposésEs), les habitantEs des quartiers populaires...

n'est pas utilisé pour lutter contre le terrorisme : les perquisitions, les assignations à résidence, visent aussi bien des trafiquants de drogue que des militants écologistes ou des syndicalistes.

légalise l'arbitraire : des signalements, des rumeurs, des « notes blanches » anonymes des services de renseignement servent de fondement à des perquisitions ou à des assignations à résidence. **Tout le monde peut être visé.**

entretient un climat de méfiance et de peur pour justifier des atteintes aux libertés des citoyenEs (libertés de manifester, liberté d'aller et venir...).

ne diminue pas le danger, mais multiplie les contrôles et les interdictions pour tenter de nous paralyser et faciliter l'adoption de lois qui remettent en cause les droits des citoyennes et citoyens. Exemple, le projet du code du travail s'attaque aux garanties des salariés en matière de durée du travail, de licenciement économique...



**Collectif Paris 5^e-13^e
pour la sortie
de l'état d'urgence**



L'ÉTAT D'URGENCE : le savez-vous ?

C'est le renforcement des pouvoirs des préfets, des parquets, de la police en dehors de tout contrôle judiciaire, c'est-à-dire la porte ouverte à l'arbitraire.

C'est la remise en cause, des libertés publiques (interdiction de se réunir, de manifester...).

C'est également la remise en cause de la liberté de circulation du fait des assignations à résidence (382 au 7 janvier 2016) décidées, sur simple soupçon, par le Préfet et non par un juge d'instruction : interdiction de sortie du domicile entre 21 h 30 et 7 h 30 du matin et obligation de pointer au commissariat de 3 à 4 fois par jour !

Ce sont les perquisitions administratives menées brutalement par les forces de police et la plupart du temps injustifiées (au 7 janvier 2016 → 3 021 perquisitions pour 1 mise en examen liée au terrorisme) !

C'est l'instauration d'un climat de militarisation durable de la société et d'instrumentalisation de la peur de l'autre.

Ce qu'il cache, c'est la révision de la procédure pénale pour introduire dans la loi ces mesures d'exception, c'est l'instauration d'un **état d'urgence permanent**

L'ÉTAT D'URGENCE C'EST L'ARBITRAIRE SANS LA SÉCURITÉ !

Collectif Paris 5/13 pour la sortie de l'état d'urgence : Afps Paris-Sud, AGEPS, AL Paris Sud, , ATTAC Paris 13^e et Paris Centre , CGT UL Paris 13^e, CNT 13^e , Collectif 5/13 soutien peuple grec, EELV 13^e, Ensemble 5^e/13^e, JC Sud Paris, La Cimade Gobelins, LDH Paris 5/13, MRAP Paris 5/13, Mouvement de la Paix Paris-Sud, Nouvelle Donne 13^e, NPA 5/13, PCF 13^e, PCF 5^e, PG 5^e/13^e, RESF 5/13, RUSF Paris 1, UL Solidaires Paris 5^e-13^e/Ivry, UJFP Ile-de-France, UNEF Paris 1

Mail : paris 513-etat-urgence@zero.net

**Pour préserver les libertés publiques
IL FAUT LEVER L'ÉTAT D'URGENCE !**

Réunion-débat :
Jeudi 24 mars 20h :

« **Le 77** », 77 rue Claude Bernard 75005 Paris
(RER Luxembourg, M^o Place Monge)